



Cheque caution versée avant achat véhicule neuf

Par **shouldid**, le **27/06/2012** à **22:48**

Bonjour,

Dans un premier temps, j'ai besoin de conseils. Je suis en démarche pour acheter un pickup neuf. Il est convenu entre l'agent commercial et moi de payer le bien par virement alimenté par un prêt à un crédit municipal. l'agent me demande un chèque de caution de 34 000 €. Mais voilà qu'ils me disent leur service comptable à versé le chèque par erreur. Donc je tombe en interdit bancaire à partir d'aujourd'hui. Le concessionnaire me dit qu'il va me remettre le chèque pour l'annuler à la banque. Je voudrais savoir qu'elles attitudes adopter face à cette situation ? Que suis-je en droit de réclamer au concessionnaire sachant que je desire toujours acheter le vehicule ?

Merci d'avance.